

**Zeitschrift:** Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

**Herausgeber:** Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

**Band:** 82 (1991)

**Heft:** 11

**Artikel:** Formation continue au niveau universitaire : la stratégie de la Confédération

**Autor:** Schuwey, Gerhard M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-902973>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Formation continue au niveau universitaire

## La stratégie de la Confédération

Gerhard M. Schuwey

**Dans le cadre de l'offensive en cours pour la formation continue, la Confédération a réservé de considérables moyens financiers spéciaux en faveur de la promotion de la relève académique et de la formation continue récurrente au niveau universitaire.**

**Trois objectifs sont retenus: l'amélioration de l'offre en possibilités de formation continue, la mise sur pied d'organismes de perfectionnement dans les hautes écoles, et la promotion de programmes internationaux de formation continue.**

**Im Rahmen der laufenden Weiterbildungsoffensive hat der Bund für die rekurrente Weiterbildung auf Hochschulstufe bedeutende finanzielle Sondermittel zur Verfügung gestellt. Drei Ziele sollen erreicht werden: eine Verbesserung des Angebotes an Weiterbildungsmöglichkeiten, die Errichtung von Weiterbildungsstellen an den Hochschulen und eine Förderung von internationalen Weiterbildungsprogrammen.**

## Les principaux axes d'effort de la Confédération

Formation continue au niveau universitaire – cette notion peut recouvrir des réalités fort diverses. La Conférence universitaire suisse assigne un double but à la formation continue: encouragement de la relève universitaire d'une part et formation récurrente (reprise d'études en cours d'emploi ou après une période d'activité professionnelle) d'autre part. L'encouragement de la relève scientifique profite en premier lieu à la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités mêmes. La Confédération contribue de manière non négligeable à cet encouragement, notamment par le biais du financement des EPF et du Fonds national de la recherche scientifique. Quant à la formation récurrente, elle revêt une importance croissante; l'évidence tend à s'imposer que *toute formation univer-*

**«La Conférence universitaire suisse assigne un double but à la formation continue: encouragement de la relève universitaire d'une part et formation récurrente d'autre part.»**

sitaire de base nécessite un développement continu des connaissances en fonction notamment des besoins de l'activité professionnelle. Il s'agit donc de mettre en place une offre systématique de cours de formation continue.

L'université – «creuset» de la connaissance – est appelée à jouer à

cet égard un rôle particulier, qu'elle doit assumer de manière complémentaire aux institutions privées. La formation continue privilégie la confrontation des nouvelles connaissances

**«Des programmes d'études postdiplômes de plus longue durée doivent permettre aux diplômés au bout d'une certaine période d'activité professionnelle de se familiariser avec les plus récentes connaissances.»**

scientifiques avec les problèmes soulevés par la pratique. Elle améliore et accélère ainsi le transfert des connaissances entre l'université, les entreprises et la société dans son ensemble.

La plupart de nos universités n'ont pas attendu l'initiative fédérale pour mettre en place une offre de formation récurrente. La formule la plus répandue est celle de cours de perfectionnement d'une durée d'un à plusieurs jours, organisés avec le concours de tiers. Ces cours sont généralement autofinancés. Ce qui manque, par contre, dans de nombreux domaines, c'est des *programmes d'études postdiplômes de plus longue durée* qui permettent aux diplômés, au bout d'une certaine période d'activité professionnelle, de se familiariser avec les plus récentes connaissances relevant de leur discipline, ou encore d'acquérir de manière systématique une *qualification complémentaire*, soit dans le sens d'une spécialisation, soit

### Adresse de l'auteur

Gerhard M. Schuwey, directeur de l'Office fédéral de l'éducation et de la science, Wildhainweg 9, 3001 Berne

dans celui d'une préparation aux travaux interdisciplinaires.

Dans sa stratégie pour le développement de la formation continue au niveau universitaire, la Confédération poursuit trois objectifs:

- étendre l'offre de formation complémentaire et postgrade à des domaines où cette offre est insuffisamment développée;
- créer dans chaque université une structure administrative chargée de gérer l'offre de formation et d'assurer le relais avec le public (services de la formation continue);
- associer notre pays de plus près aux programmes européens et internationaux de formation continue.

### L'offre des Ecoles polytechniques fédérales

En sciences naturelles et en sciences de l'ingénieur, l'offre en études postgrades est déjà assez vaste: les deux Ecoles polytechniques fédérales proposent actuellement une vingtaine de cours postgrades. A partir de cette année, les EPF publient régulièrement le programme de ces cours, disponible aux adresses suivantes:

- EPF Lausanne, Prof. *Dominique de Werra*, Vice-président de l'EPFL, CE - Ecublens, 1015 Lausanne, téléphone 021 693 21 04 (provisoire), fax 021 693 21 25.
- ETH Zürich, Zentrum für Weiterbildung, ETH Zentrum, HG F 67.4, 8092 Zürich, téléphone 01 256 56 59/256 56 58, fax 01 262 10 05.

### Nécessité de développer les études complémentaires et postgrades dans nos universités

Si l'offre de formation est donc assez bien développée dans un certain nombre de disciplines, elle est totalement insuffisante dans d'autres domaines. Exemple: notre pays forme tous les ans un nombre respectable de médecins vétérinaires. Pour pouvoir exercer convenablement ses fonctions dans l'hygiène alimentaire, la protection des espèces, la recherche pharmaceutique et agronomique, le vétérinaire a besoin d'une formation postgrade complémentaire. Or, de tels programmes n'existent pas en Suisse.

J'ajouterai cet autre exemple: la Suisse possède plus de 700 musées,

qui totalisent près de 1200 collaborateurs scientifiques à temps complet ou partiel, ayant la garde de 10...20 millions d'objets. Le dévouement de ces collaborateurs ne fait aucun doute,

---

### «Les deux Ecoles polytechniques fédérales proposent actuellement une vingtaine de cours postgrades.»

---

pas plus que leur qualification scientifique. Pourtant, la plupart d'entre eux ne sont pas spécialement préparés aux fonctions qui sont les leurs dans un musée. Avec le concours d'une université, l'Association des musées suisses proposera donc un programme d'études postgrades d'initiation à la muséologie et ses aspects pratiques.

On pourrait multiplier les exemples attestant le besoin d'une mise à jour permanente des connaissances. Ceux que j'ai retenus montrent que ce besoin n'est pas l'apanage des sciences naturelles et techniques, où il est particulièrement évident en raison de l'explosion du savoir; cette demande se fait sentir dans toutes les disciplines universitaires.

### Création de services de la formation continue dans les universités

L'institutionnalisation de la formation récurrente dans les universités occasionne des tâches supplémentaires qui appellent une infrastructure appropriée. C'est pourquoi les mesures spéciales prévoient la création dans chaque université d'une structure administrative chargée de gérer les programmes de formation continue. Ces structures, appelées services de la formation continue, ont notamment pour tâche d'évaluer les besoins tels qu'ils sont ressentis dans le monde professionnel et de développer une offre de formation appropriée, conjointement avec les associations professionnelles, les enseignants et les intéressés. A condition d'être dotés en conséquence, ces services pourront aussi assurer le suivi scientifique des projets, leur évaluation, ainsi que l'exploration de sources financières. De nom-

breux exemples étrangers démontrent l'utilité de tels services dans le développement de la formation continue au niveau universitaire.

Principaux atouts de ces services: ils assurent une information complète sur les diverses offres de formation, ils facilitent la concertation à l'intérieur et à l'extérieur de l'université, ils déchargent les enseignants de travaux administratifs. Interface entre le monde professionnel et l'université, ces services sont garants que l'offre «colle» réellement aux besoins. Ils ont un rôle à jouer dans la coopération interdisciplinaire et interuniversitaire. Enfin, ils ont pour mission de prendre l'initiative d'activités relevant de la formation continue, de concert avec les instituts universitaires et leurs enseignants.

### Participation aux programmes internationaux de formation continue

La coopération en matière de formation continue ne doit pas se limiter au monde universitaire suisse. A l'échelle européenne il existe des programmes d'études postgrades du plus haut intérêt. Citons en particulier le programme COMETT qui vise à promouvoir les partenariats université - entreprise entre les différents pays membres. C'est un des rares programmes communautaires qui soit ouvert à la Suisse sans trop de restric-

---

### «Les mesures spéciales prévoient la création dans chaque université d'une structure chargée de gérer les programmes de formation continue.»

---

tions. Il est d'autant plus regrettable que les universités et les entreprises de notre pays hésitent à s'y associer.

Que les entreprises souhaitant participer à COMETT n'hésitent pas à s'adresser au coordinateur COMETT pour la Suisse:

- Monsieur *Christian Simm*, Swiss COMETT, c/o CAST/EPFL, 1015 Lausanne, tél. 021 693 47 45.

## Coordination à l'échelle nationale

Dans le contexte de cette stratégie, il importe d'établir d'emblée une étroite coordination et une efficace répartition des tâches entre les hautes écoles du pays. Les *services de la formation continue*, dont il est question

---

**«Durant une période de six ans, la formation continue au niveau universitaire bénéficiera de crédits extraordinaires d'un montant de 135 millions de francs.»**

---

plus haut, sont parmi les structures favorisant ce dialogue interuniversitaire. Le premier rôle revient pourtant à la *Commission pour la formation continue* de la *Conférence universitaire suisse*, laquelle conseille les autorités fédérales dans l'exécution des mesures spéciales. En vue de l'octroi de subsides aux programmes d'études complémentaires, elle a élaboré un catalogue de critères dont les principaux sont:

- Présence d'un programme détaillé pour chaque cours,
- Ampleur du cours: 40 leçons au moins,
- Possibilité de suivre les cours parallèlement à l'activité professionnelle.

Des subsides sont accordés pour chaque cours en particulier; cette procédure assure la coordination des programmes à l'échelle nationale.

### Point de la situation

Les crédits pour la formation continue ont été votés par les Chambres

fédérales le 23 mars 1990. Durant une période de six ans, la formation continue au niveau universitaire bénéficiera de crédits extraordinaires d'un montant de 135 millions de francs (75 mio destinés aux universités cantonales, 45 mio aux EPF, 15 mio aux programmes internationaux, COMETT en tête). Dans les universités cantonales, les services de la formation continue sont opérationnels depuis le début de cette année.

A ce jour, on a reçu 44 demandes de subsides pour des cours postgrades, qui recouvrent des domaines aussi variés que l'aumônerie dans les établissements pénitentiaires, la santé publique, la médecine vétérinaire, le droit européen et la gestion d'associations et d'organisations à but non lucratif. 18 projets ont déjà obtenu des subsides fédéraux pour un montant de 2.1 millions de francs. 17 projets sont à l'étude.

### Conclusion

Dans une étude consacrée au sujet, la Conférence universitaire suisse qualifie la formation continue de principal enjeu de la politique universitaire dans les années 90. En lançant ces mesures spéciales, la Confédération entend assister les universités cantonales dans cette nouvelle tâche. Un maximum de flexibilité s'impose dans l'application des mesures; d'une part pour faire en sorte que l'offre de perfectionnement suive au plus près l'évolution de la demande, d'autre part pour éviter que des conditions de subventionnement par trop rigides ne viennent remettre en cause la souveraineté cantonale en matière universitaire et l'autonomie des universités dans l'aménagement de leur offre de cours.

Si nous gagnons le pari de développer de manière systématique l'offre de perfectionnement dans les principaux domaines universitaires, on peut s'at-

tendre par contre-coup à une certaine réduction de la durée des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles d'études, postulat majeur de notre politique universitaire. Comme l'écrit le Conseil fédéral dans son message, les études sanctionnées par une licence pourraient se concentrer sur l'acquisition des connaissances de base en laissant au cycle postgrade le soin de la spécialisation en fonction du marché de l'emploi. Quant aux craintes parfois exprimées de voir l'Etat s'ingérer dans un domaine traditionnellement réservé au secteur privé, il faut souligner que les universités ne sont pas censées proposer de cours dans des domaines suffisamment couverts par l'offre de formation des institutions privées. En fait, le

---

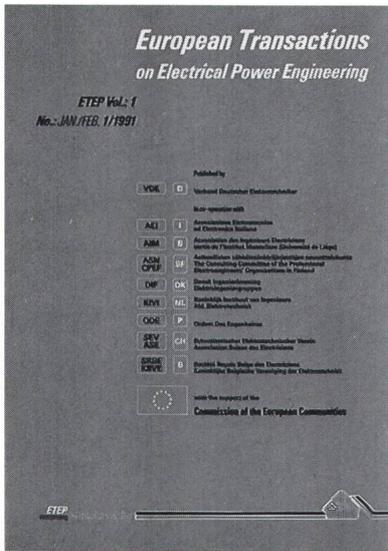
**«Si nous gagnons le pari de développer de manière systématique l'offre de perfectionnement, on peut s'attendre à une certaine réduction de la durée des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles d'études. Ces études pourraient se concentrer sur l'acquisition des connaissances de base en laissant au cycle postgrade le soin de la spécialisation.»**

---

«marché» de la formation continue est si vaste, et l'enjeu si important, que les universités et les institutions privées, avec leurs compétences respectives et les atouts qui leur sont propres, ne seront pas de trop dans cet ambitieux dessein.

# Die neue europäische Fachzeitschrift!

Aktuell zum europäischen  
Binnenmarkt 1992!



# ETEP

## European Transactions on Electrical Power Engineering

Die Fachzeitschrift in **englischer** Sprache!

Die ETEP, die im Januar diesen Jahres das etzArchiv ablöste, erscheint im zweimonatlichen Rhythmus. Inhalt der wissenschaftlichen Beiträge ist das gesamte Gebiet der Elektrischen Energietechnik mit seinen Bereichen Erzeugung, Übertragung und Verteilung. Weitere Beiträge europäischer Wissenschaftler befassen sich mit Energieelektronik, Maschinen und Antrieben. Herausgeber dieser Fachzeitschrift sind folgende europäische elektrotechnische Verbände: VDE, AEI, AIM, ASN/CPEF, DIF, KIVI, ODE, SEV/ASE, SRBE/KBVE.

**Überzeugen Sie sich selbst. Fordern Sie ein kostenloses Probeheft an!**



### Bestellcoupon

bitte einsenden an den **vde-verlag gmbh** • Bismarckstraße 33 • W - 1000 Berlin 12

Bitte schicken Sie mir ein **kostenloses Probeheft** zu.

Ich/wir bestelle(n) \_\_\_\_\_ Abonnement(s)  
zum Jahresbezugspreis in Höhe von \_\_\_\_\_

- ab sofort     ab \_\_\_\_\_ der **ETEP**
- DM 360,- regulär
- DM 240,- SEV/ASE-Mitglieder
- DM 180,- Studenten



### An folgende Anschrift:

Name: \_\_\_\_\_  
Vorname: \_\_\_\_\_  
Straße: \_\_\_\_\_  
Ort: \_\_\_\_\_

Datum \_\_\_\_\_ Unterschrift \_\_\_\_\_

Diese Bestellung kann innerhalb von 8 Tagen schriftlich widerrufen werden. Es genügt während dieser Frist eine Mitteilung an den vde-verlag gmbh. Diesen Hinweis habe ich zur Kenntnis genommen und bestätige das durch meine 2. Unterschrift.

Datum \_\_\_\_\_ Unterschrift \_\_\_\_\_